[illegible] L'ÉLECTION [illegible] 21 décembre 1850. [illegible]

JOHN [illegible], Sec.

Compagnie [illegible]

LES livres de souscription au fond capital de cette corporation, sont maintenant ouverts au bureau de MM. [illegible] & Smith, No 33, rue du Camp, et seront ouverts pendant quatre-vingt-dix jours, aux heures [illegible] suivant la charte de la Compagnie.

GEO. C. LAMBASON,
JAMES [illegible],
JOHN HALL,
27déc—jusq. 7 mars. Commissaires.

Bureau du Chemin de Fer de Jefferson et Lac Pontchartrain.

Nlle-Orléans, 27 décembre 1850.

AVIS—L'élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie pour l'année suivante, aura lieu à ce bureau le Lundi 6 janvier 1851, entre 10 heures A. M. et midi et quart.

CHARLES BAQUIÉ, Secrétaire.
27déc—10f

Banque de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1850.

CETTE Banque sera fermée le 25 courant, jour de Noël, ainsi que le 1er et le 8 janvier prochain. Les billets échéant ces jours-là sont payables la veille, et les billets offerts à l'escompte devront être également présentés la veille.

[illegible] R. M. DAVIS, Caissier.

Compagnie de Banque et Canal.

Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1850.

CETTE banque sera fermée mercredi prochain, jour de Noël, et les mercredi, 1er et 8 janvier. Les billets échéant ces jours-là seront payables les matins précédents, auxquels [illegible] direction s'associera pour le escompter.

23 déc C. [illegible], Caissier.

Banque des Artisans et des Négociants.

Nouvelle-Orléans, 23 décembre 1850.

L'ÉLECTION annuelle des directeurs de cette banque sera tenue au local de la dite Banque, lundi le 27 janvier 1851, de six heures A. M. à deux heures P. M.

26 déc—10 G. CRUZAT, Caissier.

Bureau du Chemin de Fer de Carrollton.

Nlle-Orléans, 13 décembre 1850.

AVIS—L'élection des directeurs de cette Compagnie pour l'année suivante, sera tenue à ce bureau le lundi, 13 janvier prochain, entre dix heures A. M. et 2 heures P. M.

Par ordre de la direction.
14déc—30 CHARLES BAQUIÉ, secrétaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE PONTCHARTRAIN,

Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1850.

UNE assemblée des actionnaires de cette compagnie aura lieu lundi sixième jour de janvier 1851, au bureau No 90, rue de la Victoire, entre 9 heures du matin et 2 de l'après midi.

Dans ce temps et au même lieu, il sera tenu une élection de sept directeurs pour servir durant l'an née courante.

J. NEVILLE, Secrétaire.

COMPAGNIE DU GAZ.

Nouvelle-Orléans, le 6 décembre 1850.

L'ÉLECTION annuelle des directeurs de cette institution aura lieu au bureau de la Compagnie lundi 6 janvier 1851, de 10 heures du matin à 2 heures P. M.

P. N. WOOD,
7 déc—30 Trésorier.

Salle du Globe.

Encoignure des rues St-Pierre et St-Claude, Près du Vieux Bassin.

LE public est prévenu que l'ouverture de cette SALLE aura lieu le samedi 19 octobre, et qu'il y aura BAL MASQUÉ à dater de ce jour jusqu'à la fin de la saison des amusements.

Les jours de bal seront annoncés comme précédemment, par des affiches posées aux encoignures et aux lieux publics.

Il y aura un bel orchestre dirigé par un chef réputé, et les valses, les polkas et les contredanses les plus modernes seront exécutées.

Près de la salle de bal se trouvera un SALON où l'on servira toute espèce de liqueurs et de rafraîchissements. Également, un RESTAURANT sous la direction d'un excellent maître-cuisinier.

Cinq officiers de police désignés par le Recorder, maintiendront le bon ordre durant le bal.

Les port-d'armes seront strictement défendus.

B. VIOSCA, Propriétaire.
A. WHITLOCK, Directeur. 12 oct

GALERIE DES BEAUX ARTS, DE L'UNION.

No. 13, RUE ST CHARLES, AU PREMIER.

Exhibition de Peintures de choix, anciennes et modernes.

PRIX D'ENTRÉE—25 cents; billets de familles pour la saison $2.

CETTE collection de peintures comprend non-seulement des ouvrages d'art récemment reçus d'Europe, provenant d'artistes distingués, mais aussi des sujets choisis dans les diverses collections particulières de cette ville, lesquels ont été obligeamment prêtés par de nombreux amateurs afin d'encourager le goût des beaux arts.

Chaque mois une grande partie des tableaux de l'exhibition seront remplacés par d'autres. Quiconque a des tableaux dont il veut se défaire peut en connaître le prix, en s'adressant à la personne qui en a charge.

L'exhibition sera ouverte de 10 à 3 heures durant le jour, et les soirées de beau temps de 7 à 10 heures. 19 nov—4m1r2

J. FEYTEL

A l'honneur de prévenir ses anciens amis et le public en général qu'il vient de se fixer d'une manière permanente à la Nouvelle-Orléans; il vient d'ouvrir à l'encoignure des rues Chartres et Conti, vis-à-vis de son ancien établissement, un magasin de bijouterie et horlogerie où il désire en commerce [illegible] d'articles de sa partie, tels que: montres d'or Lépine, Tobias et French, or, argent, chaînes de sûreté et chaînes de gilet, or, épingles et broches diamants, rubis, perles et pierres fines, bagues d'or, services de table en argent, cuillers, fourchettes, timbales, etc. etc., le tout garanti au meilleur titre.

Un choix de pendules et candélabres se recommande à l'attention des amateurs et il n'est inférieur à aucun des articles importés en ce genre jusqu'à ce jour.

Il continuera comme par le passé à s'occuper des réparations en tous genres, dans toutes les branches de l'horlogerie, de la bijouterie et se flatte que la confiance qu'on a bien voulu accorder anciennement à son travail ne lui fera pas défaut.

23 nov—1an

CHAPEAUX NOUVEAUX! CHAPEAUX NOUVEAUX!! Magasins, rue de Chartres, 37, et encoignure Royale et St Louis.

NOUS avons reçu par les navires Orlando et Brunswick du Havre, et débarqué un immense assortiment de chapeaux en soie.

Chapeaux en feutre de tous genres, chapeaux d'Amazones.

Une très grande variété de chapeaux et casquettes de fantaisie pour enfants.

Le tout de qualités supérieures et manufacturés sous la surveillance de notre associé J. Albert.

Nos clients et tous les amateurs de beaux chapeaux sont invités à venir chez nous renouveler leur coiffure, ils y trouveront les chapeaux de formes toutes nouvelles de Paris, du meilleur goût, réunissant beauté, légèreté et solidité.

Nous avons aussi établi à notre maison encoignure Royale et St Louis, UNE MANUFACTURE DE CHAPEAUX DE SOIE, pourvue de tous les ustensiles et matières nécessaires pour arriver à une fabrication aussi parfaite que dans les meilleures manufactures de Paris et New-York.

Les personnes qui ne trouveraient pas dans nos magasins des chapeaux à leur goût, auront la facilité de les faire confectionner à notre manufacture. Nous sommes convaincus que notre Établissement est désormais installé pour satisfaire amplement aux besoins de la Nouvelle-Orléans, tant pour la vente en détail que pour celle en gros, aux marchands de la ville et de la campagne.

[illegible] ALBERT & TRICOU.

ALMANACHS POUR 1851.

Victor Hébert

149 RUE DE CHARTRES.

ALMANACH de la LOUISIANE.
do PROPHÉTIQUE.
do COMIQUE.
do LIÉGEOIS.
do de L'ILLUSTRATION, à vendre en gros et en détail. 10 déc—20f

Victor Hébert

149, RUE DE CHARTRES,

VIENT de recevoir pour le jour de l'an un joli choix de livres d'étrennes pour enfants, demoiselles, dames, &c, &c. Albums avec et sans peintures, pupitres et papeteries, boîtes à ouvrages, nécessaires de travail et de toilette, chapelets en or, en argent, en corail, &c. &c. portefeuilles, buvard, cornets porte monnaies, porte cigares, jeux de patience, malles de jouets de toilettes grandissons.

Livres de Prières.

Paroissiens velours, garnitures en argent et en imitation, avec peintures sur la tranche, paroissiens velours de toutes grandeurs à tous les prix, et en général tous les livres de piété, gravures pour les livres de prières. 10déc—20f

ÉGARÉ OU VOLÉ.

HIER, en sortant de la banque de la Louisiane à la Bourse St Louis, entre une et trois heures—Un livret en maroquin rouge, contenant $225 en bank notes, un cash warran, No. 850, de la municipalité No Un, en faveur de P Poing, daté 29 octobre 1850, de la somme de $474 03 cts; un mandat de M. Ouif, en faveur de M. Villavaso, daté 14 décembre 1850, de $198 32 cts, ainsi que divers autres papiers qui ne peuvent être d'aucune utilité à personne, et un billet de la loterie de la Havane, tirage du 12 décembre, No 34,355. Une récompense libérale sera donnée à quiconque le rapportera au bureau de ce journal ou à M. Villavaso, paroisse St Bernard. 1déc

CHAPEAUX de laines en toile cirée, à l'usage des habitants, à vendre par
FROST & CO,
7 déc 10, rue des Magasins.

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment des meilleures marques connues et de toutes dimensions et qualités de cigares de la Havane toujours en main, et à vendre par

J. M. CABALLERO,
36 Vieille Levée, entre Douane et Bienville
17déc

A VENDRE à bord du navire Pyramide, venant du Havre,

20 meules Fromage Gruyère Suisse, de première qualité.

300 fromages Tête-Maure.
45 fromages [illegible].
20 nov JEAN PISSE.

EN débarquement du navire Sabattia, de Bordeaux—80 barriques vin rouge de famille, 30 do vin vieux, 800 livres lentilles, première qualité, à vendre par
JEAN PISSE,
20 nov encoignure Royale et St-Pierre.

EN débarquement du navire Oscar, de Bordeaux:

400 barriques vin rouge Queyries;
20 do do St Estèphe;
8 do do Margaux;
50 demi do vin blanc Haut Sauterne;
50 quarts de pipes cognac, 4e preuve;
10 huitièmes do do 1re do Eyquem;
114 caisses vin rouge St. Estèphe,
36 do do Margaux bouchées à l'émeri;
6 do do 24½ bout. do do do;
4 futailles fil à voile en écheveaux;
4 do do en pelotes de 10 et 20 la liv.

A vendre par V. & E. MAIGNAN,
27déc 85—87, rue St Louis.

FOIN—En débarquement du navire Oscar, de Bordeaux,

62 balles foin, 1re qualité, à vendre par
V. & E. MAIGNAN,
27déc 85—87, rue St Louis.

CHAMPAGNE—200 paniers, cru Ducal, en quarts et pintes, en débarquement du navire Acadia, du Havre, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
27 déc 30, rue de la Vieille-Levée.

VIN rouge—100 caisses vin rouge, St-Julien, Margaux et St-Emilion, en magasin et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
27 déc 30, rue de la Vieille Levée.

SUCRE DE LA HAVANE—340 caisses, blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
27 déc 30, rue de la Vieille-Levée.

ABSINTHE—100 caisses, Fauvajet, Brunetou & Co., en magasin et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
27 déc 30, rue de la Vieille-Levée.

VIN ROUGE—65 barriques, bonne qualité, en magasin et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
27 déc 30, rue de la Vieille Levée.

VIN BLANC — 40 barils vin blanc, en magasin et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
27 déc 30, rue de la Vieille-Levée.

PROCLAMATION

Par Joseph Walker, Gouverneur de l'État de la Louisiane.

ATTENDU que [illegible] Dufossat, shérif [illegible] collecteur des [illegible] s'est adressé à moi pour [illegible] l'obligation suivante, à savoir: [illegible] de quarante-quatre mille six cent [illegible] piastres, souscrite par lui conjointement avec Amélia Delassize, [illegible] de feu Robert Avart, comme sécurité, en date du 31 décembre 1849;

En conséquence, la présente est pour donner avis à toute personne intéressée d'avoir à présenter par écrit, au bureau du Secrétaire d'État, à Baton-Rouge, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la publication de la présente proclamation, les raisons pour lesquelles ledit bon ne serait pas annulé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'État dans la ville de Baton Rouge, ce [illegible] jour de décembre de l'an de grâce 1850, et la soixante-quinzième de l'indépendance des États-Unis.

JOSEPH WALKER.

Par le Gouverneur,
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'État. 23 déc—30f

PROCLAMATION

PAR JOSEPH WALKER,

Gouverneur de l'État de la Louisiane.

ATTENDU que George Y. Bright, ex-encanteur pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi pour faire canceller le bon suivant:

Un bon de dix mille piastres, souscrit par lui, le 12 octobre 1850, comme encanteur de la paroisse et de la ville ci-dessus mentionnée, avec George Lynch, comme sécurité.

Je donne, en conséquence, avis aux personnes y intéressées, de déclarer, par écrit, au bureau du secrétaire d'État, à Bâton Rouge, dans les quatre-vingt dix jours suivant la date du présent avis, pourquoi ledit bon ne serait pas cancellé et annulé.

Donné sous ma main et le sceau de l'État, ce jour le 14 décembre 1850, soixante quinzième année de l'indépendance des États-Unis.

Par le Gouverneur. JOSEPH WALKER.
CHARLES GAYARRÉ,
17déc—30f Secrétaire d'État.

PROCLAMATION.

Bureau de l'Exécutif, Bâton-Rouge, 30 novembre 1850.

ATTENDU qu'Alexandre Prieur, membre de la Chambre des Inspecteurs du tabac de la Nouvelle-Orléans et Lafayette, s'est adressé à moi pour faire annuler le bon de cautionnement ci-après:

Un bon de dix mille piastres, souscrit par lui-même le 19 novembre 1849, en sa qualité de membre de la Chambre des Inspecteurs de tabac de la Nouvelle-Orléans et Lafayette, ensemble avec Mme Vve René Lemonier et Wm A. De Peyster, chacun pour la somme de cinq mille piastres;

En conséquence, la présente est pour donner avis à toute personne intéressée d'avoir à présenter par écrit, au bureau du Secrétaire d'État, à Baton Rouge, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la publication de la présente proclamation, les raisons pour lesquelles le dit bon ne serait pas annulé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'État, le 30 novembre de l'an de grâce 1850, et la soixante-quinzième de l'indépendance des États-Unis.

JOSEPH WALKER.

Par le Gouverneur,
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'État. 5 déc—30

PROCLAMATION

Par Joseph Walker, Gouverneur de l'État de la Louisiane.

ATTENDU que j'ai été instruit d'une manière authentique qu'un meurtre a été commis vers le 1er novembre 1850 par William Foster sur la personne d'un nommé Clément Nicaise;

J'ai jugé à propos de lancer cette proclamation pour inviter les citoyens de cet État à aider à l'arrestation du meurtrier, afin qu'il soit traduit devant la justice du pays, et j'offre par les présentes, au nom de l'État de la Louisiane, une récompense de deux cents piastres pour l'arrestation et la conviction du sus-dit William Foster.

Donné sous ma signature et le sceau de l'État, en la ville de Bâton-Rouge, ce 26 décembre de l'an de N. S. 1850 et le soixante-quinzième de l'Indépendance des États-Unis.

JOSEPH WALKER.

Par le Gouverneur
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'État. 31 déc

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Le 26 décembre 1850—Conseil de ville de la Nouvelle-Orléans, séance du 30 décembre 1826—Résolu que toute personne libre qui fera partir des pétards dans les rues sera immédiatement arrêtée et conduite devant le Maire ou un des juges conseillers de la Cour de Cité et sera sujette à payer une amende qui ne sera pas moindre de dix piastres et n'excédera pas cinquante, et si c'est un esclave, il sera mis à la geôle de police pour y recevoir quinze coups de fouet, à moins que son maître ne paye la susdite amende.

(Signé) D. PRIEUR, Recorder.
Approuvé, le 30 décembre 1826.
(Signé) J. ROFFIGNAC, Maire.
Pour copie conforme,
27 déc A. D. CROSSMAN, Maire.

Mairie de la Nlle-Orléans—Le 26 décembre 1850—Conseil de Ville de la Nouvelle-Orléans, séance du 3 janvier 1829—Résolu qu'à l'avenir toute personne qui aura en sa possession, ou vendra dans les limites de la cité de la Nouvelle-Orléans des pétards ou toute autre pièce de feu d'artifice, sans la permission du Maire, payera une amende qui n'excédera pas cent piastres.

(Signé) J. M. PLEITAS, Recorder.
Approuvé le 5 janvier 1829.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme,
27 déc A. D. CROSSMAN, Maire.

N. BRADNER SMITH,

Marchand Commissionnaire, 89, rue Gravier,

A reçu une commission pour prendre des actes et représenter des absens, pour administrer des serments, prendre des témoignages, recueillir des preuves. Il tient ses pouvoirs des gouverneurs des États suivants: MAINE, NEW-HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, ALABAMA, MISSISSIPI, FLORIDE et TEXAS. avril—1an

ESSAYEZ DES TEINTURES AU NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE

PERINAUD,

RUE ROYALE, 73, PRÈS BIENVILLE,

ET vous serez convaincu que c'est le seul teinturier qui puisse remettre les soieries à neuf avec les NOUVELLES MACHINES qu'il a fait faire lui-même à Paris.

Les Crêpes de Chine sont rendus aussi beaux qu'étant neufs, soit en blanc ou en couleurs fines toutes nuances; de les habillements d'hommes (nettoyés et réparés); des tapis, les rideaux; de les cachemires, les blondes, et les plumes en toutes couleurs. Comme son établissement est le seul qui possède les machines à moirer, damasser et lustrer toutes les étoffes, il prie les personnes qui voudraient le visiter de ne pas confondre sa maison avec celle qui se trouve située vis-à-vis de la sienne, son travail ne pouvant être imité par personne.

[illegible]—3m Rue Royale, 73, près Bienville.

Essayez des teintures de l'ancien établissement de

J. HERICY,

ATELIERS: Rue Condé 94 et 96.

MAGASINS: Rue Royale 75 et rue du Camp 240

ET VOUS SEREZ CONVAINCUS que, aussi bien qu'aucun de ses confrères, qu'il peut remettre les soieries à l'aide des machines qu'il a importées de Paris.

Les crêpes de Chine, soit en blanc soit en couleurs fines de toutes nuances; les habillements d'hommes, les tapis, les rideaux, les cachemires, les blondes et les plumes en toutes couleurs, en passant par ses ateliers, reprennent leur lustre primitif.

Quoique son établissement ne soit pas le seul qui possède les machines à moirer, à damasser et à lustrer toute espèce d'étoffes, J. Héricy prie les personnes qui voudraient le visiter de ne pas confondre sa maison avec celle qui se trouve immédiatement près de la sienne, son travail pouvant soutenir la comparaison avec celui de qui que ce soit. 9oct—3m

MAGASIN DE CIGARES DE LANFRANCO.

RUE ST-CHARLES, No. 22.

deept—1an.

MATCHES.

LES allumettes de L. A. Guillemain, rue du Cirque, No 260, et celles de M. Lacour, de New-York, sont à vendre chez J. B. LANG, No 159, rue de Chartres. 3n

EN GROS ET EN DÉTAIL, aux prix de Paris.

PARFUMERIE DE PARIS.

L. BUSSY,

Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No. 122, entre Conti et St Louis
2 déc—1an

Californie—Californie.

LES soussignés avant un immense stock de bois de construction de toutes dimensions et qualités telles que poteaux, planches, madriers et chevrons, bois de plancher embouvetés et autres, préviennent les personnes qui expédient pour la Californie, qu'ils sont prêts à recevoir des ordres et à les remplir avec promptitude et à des prix les plus avantageux.

DE POUILLY & GAGNET.
Vieux Bassin ou au moulin Promenade
6av Carondelet.

Marchandises pour les Marchés Mexicains et Californiens.

DE FOREST & CO, marchands commissionnaires, rue de la Douane, offrent à vendre à des conditions libérales.

Indiennes anglaises 4¼, ayant droit au drawback;
50 douzaines bas de soie manufacturés;
1 caisse rubans espagnols assortis,
1 do cravates de Barcelone;
4 coffres dentelles espagnoles;
1 caisse soie noire, unie, à dessin et à raies.

AUSSI—Un grand assortiment d'indiennes américaines; de cotonnade, dessus de meubles, de soie à coudre, noire et assorties.

AUSSI—20 caisses mousseline suisse et robes de divers genres;
100 caisses bottes et souliers des manufactures.
17déc

B. TATOUT & Cie.,

Encoignure Toulouse et Chartres,

VIENNENT de recevoir par divers navires, un assortiment de marchandises, telles qu'une grande variété de jouets d'enfants, poupées, habillées ou non, boîtes de fantaisie, acajou et palissandre, bonneterie et ganterie de toute description, aiguilles, St Alexandre, aiguilles et galon, peignes à parer, démêloirs et fins en ivoire, couverts, fer battu, métal et mécaniques à œillets, couteaux de poche et de table, manche ivoire, cartes à jouer et papier à écolier, encre, plumes, crayons, papier à lettre, veilleuses, capsules et épingles assorties, bretelles, dentelles et fil couleur en bobines, fil patente, noir, bleu, cors et lacets divers, savon, Mailly, transparent et autre parfumerie. Aussi—Une grande variété d'autres articles, etc. 16déc

EN débarquement du navire Oscar, venant de Bordeaux,

[illegible] barriques vin rouge St-Julien Médoc,
40 do do Bourg,
[illegible] do do St-Estèphe,
20 demi-barriques vin blanc Haut Sauterne,
80 caisses vin rouge Larose Médoc,
100 do do Chateau Barne,
50 do do do 24½ bout.
200 do do St-Julien Médoc,
3:8 do do Cantenac Médoc,
100 do do Pauillac do,
100 do do Margaux do,
[illegible] do do St Estèphe do,
[illegible] do do St-Laurent do,
214 do vin blanc Haut Sauterne,
106 do do Haut-Barsac,
40 demi-barriques vinaigre blanc,
56 huitièmes cognac Union Brand,
50 quarts-pipes eau-de-vie Rochelle,
50 huitièmes do Alexandre Seignette.

A vendre à prix très-modérés, par
27 déc A. CARRIÈRE, 25, Vieille Levée.

JE soussigné, inventeur du Sirop connu sous le nom de "SIROP VEGETAL INDIEN DU RICHARD", déclare par les présentes, et fais savoir au public que, par acte passé le 12 février 1848 devant Paul Émile Laresche, notaire en cette ville, j'ai vendu, cédé et abandonné mes droits, privilèges et avantages à M. Louis Pinac, pharmacien, demeurant en cette ville, à l'une des encoignures Orléans et [illegible], et qu'à partir de ce jour ledit sieur Pinac seul confectionnera et vendra ledit sirop, donné [illegible].

Nouvelle-Orléans, le 12 février 1848.
JEAN RICHARD.

SIROP VEGETAL INDIEN DE RICHARD.

Étant devenu le seul et unique propriétaire des Sirops connus sous le nom de SIROPS INDIENS DE RICHARD, l'un pour la dyssenterie, et l'autre pour les affections de poitrine, rhumes, catharres chroniques, bronchites, &c., &c., je préviens que l'on trouvera ces deux préparations à ma pharmacie.

L. PINAC,
Encoignure des rues Orléans et Dauphine.

N. B.—A partir de ce jour les étiquettes porteront ma signature, et les bouteilles [illegible].

SAVON—[illegible] caisses No 1, à vendre par
E. JOHNS, 5, Front Levée.

CONSEIL—MUNICIPALITÉ No UN.

[illegible]

Il a été [illegible] publiée en anglais et en français dans la gazette officielle de cette Municipalité pendant trente jours au moins avant la réunion à laquelle le Conseil doit [illegible] et imposer la taxe. [illegible] qu'il y a sur les records de cette Municipalité une résolution qui déclare [illegible] propriétés dans les limites de la Municipalité No Un, avis est par le présent donné, que trente jours après la publication du budget suivant, le Conseil fixera et déterminera le montant de la taxe à prélever sur le rôle d'assessment de 1850.

No. 1—*Recettes et Dépenses du 1er Janvier au 31 Décembre 1851.*

Recettes.

Marchés,	$117,000 —
Bacs,	1,650 —
Droits de quayage bateaux à vapeur,	75,000 —
do do sur navires,	50,000 —
Rentes à cens,	7,900 —
Taxes sur cabarets, cafés, &c,	50,000 —
Taxes sur négociants, drays,	30,000 —
Surplus de taxes sur drays dans la 2de et 3me municipalités,	9,000 —
Loyer de la geôle de paroisse,	3,600 —
Écoles Publiques (à recevoir de l'État),	20,000 —
Remboursement de pavage,	10,000 —
Taxe spéciale de 1849,	5,000 —
Adjudication pour la vente des huitres,	1,500 —
Intérêt sur les Bons de la 3me munic.,	2,700 —
Taxes arriérées sur propriétés foncières et esclaves pour 1848 et 1849,	10,000 —
Excédant des dépenses sur les revenus,	259,807 —
	$655,257 —

Dépenses.

Appointements du Maire, Recorder, Trésorier et autres employés,	$35,000 —
Nègres de chaîne,	5,000 —
Commissions des Collecteurs de taxes,	6,000 —
Éclairage au gaz et à l'huile,	31,000 —
Garde de ville,	55,000 —
Jury de police,	10,000 —
Écoles Publiques, loyers de maisons, bibliothèque,	51,000 —
Geôle de police, maison de correction, &c,	10,000 —
Annonces,	5,000 —
Bureau de santé,	5,000 —
Légion de la Louisiane,	2,000 —
Compagnies de pompiers, pompes, &c,	8,000 —
Frais de police,	1,600 —
Département de la voierie, conformément à l'État fourni par le voyer,	329,257 —
Montant réclamé par les liquidateurs,	160,000 —
Salaire du voyer et de ses employés,	9,000 —
	$655,257 —

Nlle-Orléans, 13 novembre 1850.
Signé, O. DEBUYS,
Contrôleur, municipalité No. Un.

No. 2—*État des dépenses probables du département de la voierie pour l'année 1851.*

Pour réparations des débarcadères et levée, conformément aux contrats de Martin Graham & Co. et L. Surgi,	$55,300 —
" réparations des rues pavées, contrat de Thé. Bell,	13,000 —
" dessèchement, conformément au contrat de J. Communy,	5,700 —
" travailleurs, charpentiers, charrettes, nègres, nettoiement des rues et réparations	54,000 —
" pavage en blocs de granit des rues St. Pierre et Ste. Anne, contrat de D. Cronan,	7,820 —
" pavage en blocs de granit de la rue de la Levée, de la rue du Canal à l'Esplanade—$121,400 à recevoir en vertu de la taxe spéciale—$40,000, à payer par les propriétaires—$14,153—$54,150. Déduit	67,247 —
" pavage en pierres rondes des rues Dumaine et Marais,	3,800 —
" niveau des trottoirs de la rue d'Orléans, y compris le pavage,	3,120 —
" trottoirs de la rue des Ursulines, contrat de G. Polesei,	2,980 —
" construction de deux ponts sur le canal Carondelet, par contrats,	3,900 —
" réparations à l'Hôtel de Ville, conformément au contrat,	5,850 —
" traverse en dalles de chalans, conformément au contrat,	1,300 —
Constructions de nouvelles cellules à l'Hôtel de Ville, par contrat,	3,900 —
Pour construction d'une case à pompe pour la Compagnie Vigilant No. 3,	800 —
" construction d'une école publique dans le 2d district,	6,000 —
" constructions et répar. de ponts,	10,000 —
" réparations des marchés,	2,000 —
" nettoiement de canaux et de fossés,	6,000 —
" fourniture de candélabres et lampes,	8,000 —
" améliorations à faire à la place d'armes et à la place du Cirque	23,000 —
" plantation d'arbres,	4,000 —
" améliorations, telles que trottoirs, traverses, &c., que le Conseil pourrait ordonner pendant l'année,	30,000 —
Total:	$329,257 —

Nlle-Orléans, 13 novembre 1851.
Signé, LOUIS H. PILIÉ, Voyer, 1re munic.

No. 3.

Actif et Passif de la Municipalité No. Un.

PASSIF.

Billets à payer	$434,324 72
Bons payables en 1862 à J. McDonogh, et portant 5 p. cent d'intérêt	216,000 00
Bons payables en 1854, portant sept pour cent d'intérêt, acte du 4 mai 1847 et résolution du 26 décembre 1849	336,300 00
Circulation de la Municipalité	10,202 25
Bonds à 1, 2, 3, 4 et 5 ans échus et portant intérêt à huit pour cent (Banque de l'État)	7,100 00
Certificats, à un an, portant intérêt à dix pour cent	100 00
Intérêts dus sur les Bons McDonogh	10,924 12
Mandats échus et non payés	145,000 00
Jugement rendu par la Cour Suprême en faveur de [illegible]	4,100 00
Intérêt sur les bons à cinq ans, payable le 1er janvier 1851	11,770 00
Montant à payer aux liquidateurs en 1850	160,000 00
	$1,275,821 09

ACTIF.	Valeur nominale.	Valeur réelle.
Billets à recevoir	$11,141 37	$11,141 37
Billets à recevoir protestés	35,368 83	5,0 0 00
Bonds de la Municipalité No 3	39,710 00	
Billets à recevoir, déposés à la Banque de la Louisiane conformément à l'acte du 4 mai 1847	69,793 59	69,793 59
Capital des rentes à cens	114,584 37	114,584 37
Actions de la Banque des Améliorations	50,000 00	
Actions de la Compagnie du Gaz	4,950 00	
Dû par la Municipalité No 3 au drays	6,738 44	
Procès de Mr de Pontalba	10,000 00	
Jugement de Bécond Cour de District contre la Compagnie de Navigation	2,163 [illegible]	
Capital de la Geôle de Paroisse	94,866 [illegible]	
Capital de la Geôle de Police	91,800 [illegible]	

Nouvelle-Orléans, 13 novembre 1850.
O. DE BUYS, Contrôleur Munic. No Un.

Liquidation.

LES soussignés ayant décidé de cesser les affaires, donnent avis à leurs amis et au public qu'ils commenceront, à partir de ce jour, la liquidation de leur magnifique assortiment de nouveautés en tous genres, aux conditions les plus avantageuses.

Notre assortiment étant composé de marchandises fraîches et de choix, nous offrons aux Dames une occasion bien rare d'obtenir avec des différences de prix considérables, les articles de nouveautés au détail à des prix les plus bas.

P. & E. REILLY & Co.
25nov Encoignure Royale & Canal.

Graines de jardinage et Fèves;

LE soussigné vient de recevoir par la barque Lyman, de Londres, un grand lot de fèves pour planter, consistant en fèves Washington hâtives; idem de Charleston hâtives; idem de France, hâtives; idem bleu impérial, &c.

Aussi—Par la barque Nashua, de Philadelphie, un grand lot de graines assorties, provenant des cultures de F. Maupay, à Philadelphie.

Les jardiniers vendant aux marchés pourront obtenir des graines par paquets de cent ou mille livres. Il tient aussi, des boîtes contenant des graines, en variétés, aux prix de $3, 4, 5, 10 et 20 chaque.

Il vient de recevoir par les derniers arrivages, un joli lot de plants de fleurs bulbeuses.

D. MAUPAY.
9 déc 67, rue Gravier, près Camp.

LES soussignés, MARCHANDS DE GRAINES, appellent l'attention du public et de leurs amis sur le bel assortiment de graines qu'ils ont en ce moment en magasin.

Ils ont également en main un assortiment d'outils de jardinage, pots à eau, pots à fleurs, cages, vases à eau et à fleurs, pots cassés, herbiers, plants de tabac, plantes, arbustes, etc.

Ils ont pris leurs mesures pour recevoir constamment des graines fraîches pour chaque saison et les recevront directement des pépinières de Comstock, Ferri & Co, de Wethersfield. Ils fourniront leurs pratiques à des prix raisonnables et avec tous les soins possibles.

Les ordres pour les articles ci-dessus accompagnés de l'adresse d'un correspondant en ville, seront remplis dans le plus bref délai.

Aussi—Pois vache de la Caroline, maïs, avoine, blé, farine de maïs, chanvre, millet, pois noirs, etc.

COMSTOCK & Co,
Magasin de graines, No 11, rue Commune,
3 [illegible]—1an encoignure Tchoupitoulas

J. MENARD,

181, RUE VIEILLE-LEVÉE, ENTRE HÔPITAL ET QUARTIER.

Graines Fraîches de Jardinage.

REÇU par le steamship Pacific, de New-York, et le navire Charlemagne, du Havre, un grand assortiment de graines potagères, le tout garanti de la récolte de 1850 et de première qualité.

A vendre à des prix très-modérés. 30oct—

VINAIGRE — En déchargement du Wabash, de Bordeaux—40 barils vinaigre de vin blanc, à vendre par A. COUTIN & RANSON,
11déc 13, Bienville.

SAUCISSONS—10 barils saucissons de St Louis venant d'arriver.—AUSSI—Un grand assortiment de conserves alimentaires pour les familles et provisions de navires, à vendre par
11déc A. COUTIN & RANSON, 13, Bienville.

EN débarquement du navire Mount Washington de Bordeaux:

60 caisses de 12 flacons prunes sèches,
20 do de 12 boîtes transparentes, etc.
1 do pâtés truffés, quarts de boîtes.
20 do fruits au jus de Ridel.
10 barils vinaigre blanc, à vendre par
O. VALETON & CO.,
14 déc 25, rue Tchoupitoulas

VIN DE CHAMPAGNE—200 paniers, Ilon couronne, 600 do croix rouge, en déchargement des navires Medomack et Lemuel Dyer, du Havre, à vendre par O. VALETON & Co,
10 déc 25, rue Tchoupitoulas

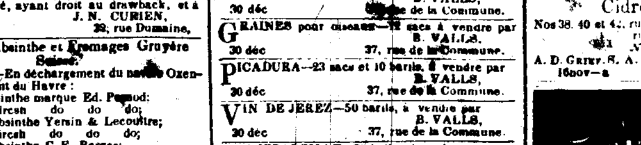

No. 10, RUE CONTI, ENTRE CHARTRES ET LEVÉE

POUR 22 PIASTRES.

BANDES de billard en gomme élastique, garanties pour 5 années au plus, pour la durée et la justesse de la bille, [illegible] supérieures au caoutchouc employé jusqu'à ce jour.

Dans le même établissement on trouvera continuellement un assortiment de billards neufs et d'occasion, fourneaux portatifs pour cuisine, filtres d'un nouveau genre pour l'eau. Le tout aux plus justes prix. 30 nov

C. Bertrand,

LAMPISTE, No 217, rue Royale,

VIENT de recevoir un grand assortiment de lampes carcelles, modérateurs et autres, modèles en bronze et porcelaine, article tout nouveau pour ornement, et ve charge de toutes réparations. Huile fine française, spéciale pour lampes carcelles et modérateurs, un assortiment de verres et mèches, location de lampes pour bals et soirées; huile chimique, camphine, gaz pour lampes Vincent; travaux en zinc, [illegible], bains de siège, [illegible] en zinc, [illegible].

MERLEAUX—130 barils et quarts, à vendre par E. JOHNS, Ft de Levée. 6 nov

[illegible] Il a toujours des Pianos Pleyel et Érard, et de Pleyel, qu'il vendra à bas prix [illegible]. 4 nov

MAISON DURAND,

RUE ROYALE, No. 187.

M. B. DURAND a l'honneur d'annoncer aux dames qu'il vient de recevoir par les navires *Brunswick, Magnolia, Béatrice, Charlemagne et Old-England*, un assortiment de marchandises françaises, composé d'un excellent choix d'articles de mode et de fantaisie du meilleur goût, qu'il vendra, comme par le passé, à des prix très modiques; cet assortiment comprend particulièrement les articles suivants:

1,500 capotes et chapeaux pour dames et enfants.

1,200 chapeaux de paille fantaisie, pour dames et enfants du premier âge;

Rubans, grande nouveauté, manteaux en velours satin à la reine, cachemire de diverses couleurs pour dames et enfants;—dentelles noire ouatés et autres;—grand choix de casquettes et chapeaux, peluche et velours, pour petits garçons;—soieries noires et couleurs, pour robes et mantelets; dito, pour chapeaux;—toile du Nord et barège couleur pour robes; velours épinglé et uni;—robes damas et satin broché; satin blanc, couronnes, bouquets, voilles, gants, évantails, livres de messe, bas de soie et soulier de satin blanc pour mariées; mousselines suisse unie; grand choix de dentelles, laine, soie et coton, noire et de couleur; voiles de toutes couleurs; ombrelles haute nouveauté; parapluies et demi-parapluies noirs et de couleur; sacs et bourses fantaisies pour dames et enfants; cordonnets, crochets en perles acier, or et argent pour bourses, boucles pour ceintures acier, or et argent; de cuir acier pour bracelets nouveau genre; bon choix de brosses, et épingles en acier pour la tête; métiers à dessin et canevas pour broderies; passementeries, sous-taches et galons; robes et pelisses pour baptêmes; do mousselines pour enfants de 1 à 8 ans; gants Jouvin et en soie; boîtes à ouvrage, porte-cigares; mouchoirs brodés et autres; do pour enfants; peignes écaille; do imitation; do en buffle pour attacher les cheveux, peignes à retaper et parfumeries; grand assortiment de poudrières en métal en bois et en carton; beau choix de lingerie en tout genre; assortiment de porcelaines et verreries; de parures pour deuil; do de poupées fines; do de coton blanc; bas pour dames, bas et chaussons; do pour enfants; fils français, noirs et blancs; boutons, agrafes et cordons de tulle; assortiment de broderies; chemises pour hommes, cravates noires, unies et brochées; do blanches brochées; bretelles, gants Jouvin, chaussettes; un joli assortiment de fournitures pour modistes, etc., etc.

M. B. DURAND appelle avec confiance l'attention de ses clients et des dames en général sur le beau stock qu'il a en main, et les invite à venir le visiter. 1erjanv

MAISON ROUGE,

entre les deux marchés,

JOS. N. ROBERT & Co.

Successeurs de PAUL ALDIGÉ & Co.

ONT reçu par divers arrivages les articles suivans qu'ils vendront à des prix très réduits:

Mérinos de toutes nuances, soieries changeantes,
Gros de Naples et de Berlin 3⁄4, 4⁄4 et 6⁄4,
Mousseline de laine assortie,
Cachemir pour robes,
Alpacca noir et de fantaisie,
Bombazine noire et bombazette,
Soieries et satin pour gilet, drap et casimir mode,
Flanelle blanche, rouge et autres,
Lasting noir et bleu, damassés pour rideaux,
Couvertes fines et communes de 3 à 10 points,
Mousseline blanche à raies et carreaux,
Do suisse, unie et brochée,
Indiennes assorties, des indes do,
Coton à chemises et à drap de 3 à 12 quarts,
Kentucky Jeans et tweeds,
Satinets noirs, bleus et gris,
Cravates soie et satin assorties,
Shals soie, cachemire et tartan,
Cachemire d'Écosse,
Mouchoirs batiste fil et coton,
Bas de toutes qualités, gants dito,
Velours à côtes et unis pour vareuses,
Listados fil et coton,
Coutil et ginga à matelas,
Parapluies soie et coton.

POUR HABITANS.

Coton Lowell 4⁄4 et 4⁄4 quarts, Jersey et lindsey,
Indienne mérinac bleu, Mouchoir blanc et écru,
Colette et russie, et dit patente,
Chapeaux et chaussures, linge confectionné.
Aussi pour clore une consignation — Un lot de coton à voile, Nos 2 à 10, qu'ils vendront aux prix des manufactures du Nord.
27 déc JOS. N. ROBERT & CO.

SUCCURSALE, No 12, FRONT LEVÉE

Boulangerie des États-Unis.

DANS le but d'accommoder nos pratiques et le public, nous avons ouvert une succursale de notre boulangerie au No 12, Front Levée, entre les rues de la Douane et Bienville. On y trouvera constamment d'excellent pain et le biscuit de tous genres, pour lesquels notre boulangerie est si renommée.

Reconnaissant du patronage libéral qui nous a été accordé jusqu'à ce jour, nous ferons tous nos efforts pour nous le mériter à l'avenir.

J. H. DURRUTY & Co. 241, rue Julie.

N. B. Les fondeurs, restaurants et familles peuvent toujours se fournir à la boulangerie de Coke [illegible] à 40 cents le baril, délivré à domicile.
[illegible] D. & Cie

50 RUE DU CANAL. 50

REÇU par le navire Ohio, un grand stock de SOIERIES, DENTELLES et BRODERIES, des dernières importations et à des prix pour satisfaire à la bourse les plus expérimentées.

RUBANS en nouveautés,
BONNETS, CHEMISETTES et COLS en dentelles.
MOUCHOIRS, MANCHETTES, COLS et BONNETS brodés.
MANTEAUX et MANTILLES, du dernier goût. Magnifiques SHALS de cou, ronds et cravattes.
GARNITURES—Velours, Jenny Lind, galons, colliers, boutons, &c, &c.
Superbes tapis à coins pour tables 4, 5 et 6⁄4.
Aussi—Un stock complet, par dernières arrivages, de marchandises pour famille et habitations.
C. M SIMPSON,
14 déc 50, rue du Canal.

Présents de jour de l'an et de Noël.

C. M. SIMPSON, 50, rue Canal

REÇU par le navire Ohio: une superbe chaîne de cheveux Chemisettes, cols, Manchettes, broderies.

Cols, Manchettes et Mouchoirs demi-deuil.
Pèlerines en dentelles, très riches.
Magnifiques shals et cravates de col.
Mantelets et Manteaux, un grand assortiment.
Robes en soie de tous les genres.
Ridicules pour dames, Cravates pour hommes.
Les articles ci-dessus seront vendus au-dessous des prix des autres magasins.
14déc C. M. SIMPSON, 50, Canal.

SAMUEL BOYER DAVIS,

SUCCESSEUR DE

HORATIO DAVIS,

NOTAIRE PUBLIC, No. 11, RUE CONTI.

P. CHARLES CUVELLIER,

AVOCAT, NOTAIRE-PUBLIC.

8 mai *Bureau, No. 174, rue Royale*

D. BORNIO Jr.

MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTEUR DE CIGARES, TABAC ET CAFÉ de la HAVANE.
6 avril Rue Gravier, No. 34.

PAUL JUGE FILS. C. FABRY.

PAUL JUGE Fils & Co,

Importeurs de Vins, Eaux-de-vie, Huile d'olive, &c.

Et Marchands Commissionnaires,
21fev 27, rue St Louis.

G. W. DUNBAR,

MARCHAND EN GROS DE

BOTTES ET SOULIERS,

5, Rue des Magasins. 5aout

K. DUNBAR. W. E. BUCHANAN

DUNBAR & BUCHANAN,

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,

ET ÉPICIERS EN GROS

22, rue Gravier, Nouvelle-Orléans.

J. N. RICULFI & Co.

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES ET IMPORTEURS

De Cigares de la Havane, Café et Sucre,

No 17, RUE CONDÉ.

WHITE HALL,

Rue St Louis, No 44.

Ouverture d'un grand Salon et Restaurant

POUR LES DAMES.

LES soussignés encouragés par l'immense patronage qu'a obtenu leur établissement de WHITE HALL, ont voulu y répondre par des embellissements considérables. Samedi, 16 novembre, à 7 heures du soir, ils feront dans la même maison, l'ouverture d'un nouveau Salon Restaurant, situé au premier.

Ils ont fait décorer ce nouveau Salon par les artistes les plus distingués de la ville; le luxe y est uni au confortable. On y trouvera toutes les primeurs des différentes saisons et des vins de premier choix.

Les soussignés invitent le public à prendre part samedi soir, à un grand LUNCH, par lequel ils ouvriront leur salon.
13nov—3 S. VIOSCA & Co.

WHITE HALL, Rue St-Louis, No 44.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public qu'à partir de samedi 16 novembre, un grand lunch sera servi tous les jours dans leur café restaurant, au rez-de-chaussée. Le lunch commencera à 10 heures et demie et finira à midi et demi. 13 nov—a S. VIOSCA & CO.

Jouets d'Enfans.

150 Caisses jouets assortis, en débarquement du navire Faneuil Hall, de Brême:

Ainsi qu'un beau choix de poupées rose et habillées, de Paris, à vendre par
CHASSANIOL & BOULENGER,
6 déc Encoignure Chartres et Conti.

65800 Cigares de la Havane, de qualités et des meilleures marques en débarquement du brick Pierre Soulé, de la Havane, et à vendre par D BORNIO Jr,
4 nov 34 rue Gravier

111,300 CIGARES de la Havane de toutes les qualités et de meilleures marques, en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane, et à vendre par
D. BORNIO Jr.,
4 nov 34, rue Gravier.

EN MAGASIN et à vendre par le soussigné:—700 barriques et demi barriques vin Montferrant, Talence, [illegible], Médoc, St Emilion, Macau Médoc, St Julien Médoc, Cantenac Médoc, Château Margaux, Château Lafitte, Château Léoville, Haut Sauterne, Haut Barsac et Bergasse; 40 quarts vin de Madère et Burgundy Port; 20 quarts et huitièmes Gloria Cognac; 30 barils vinaigre de vin blanc; 2 barils et 10 caisses Vermuth Torino; 1500 caisses de 12 bouteilles et 24 demi bouteilles vin St Julien Médoc, St Estèphe, Médoc, Haut Brion, Cantenac Médoc, Château Margaux, Château Lafitte, Château Léoville, Gruaud Larose, Haut Sauterne et Haut Barsac; 100 caisses absinthe Yersin & Lecoultre, Sauvageot & Brunetou. 150 caisses liqueurs assorties, curaçao de Hollande, marasquino, anisette extra superfine; 250 paniers de 12 bouteilles et 24 demi bouteilles huile de Plagniol; 200 caisses cerises, prunes, abricots et fruits assortis à l'eau de vie; 100 caisses muscat de Frontignan et Lunel; 150 paniers Champagne, différentes marques; 25 do de 6 bouteilles guignolet; 50 caisses [illegible] fleur d'oranger triple; 3 do cire à cacheter rouge [illegible]; 300 de 12 cruchons vides pour curaçao; 50 de 12 flacons vides pour marasquin; 400 à 12 bouteilles vides pour vin; 120 paniers de 100 bouteilles vides; 10 do de 300 demi-bouteilles vides; 800 dame-jeannes françaises de 5 gallons, 150 do de 4 gallons; 300 do do de 2 gallons; 2 do milliers bouchons fins, surfins et superfins, 4 barils saucissons de Lyon (véritables).

NUMA LACOSTE,
27déc—8f 147, rue Royale

A VENDRE en débarquement du navire Oscar capitaine Labory, venant de Bordeaux;

1 caisse de 100 demi bouteilles cèpes à l'huile;
4 do assemblé do champignons naturels
1 do do 100 bouteilles [illegible];
2 do do 300 demi bouteilles;
3 do do 100 huit [illegible] à l'huile;
20 do do [illegible]

Par NUMA LACOSTE.
27déc—8f 147, rue Royale

PICADURA—6 barils de 1re qualité, à vendre par D. BORNIO Jr

[illegible]

Habillements pour Enfans et Jeunes Gens.

36, RUE DE CHARTRES.

NOUS avons l'honneur d'informer les familles que nous avons reçu par le Lemuel Dyer, du Havre, et par le steamer Ohio, de New-York,—Un nouvel assortiment d'Habillements pour Enfants de tout âge,—ainsi que pour Jeunes Gens.

Nous offrons aux acheteurs toutes les dernières modes de Paris et de New York, aux prix les plus réduits. Notre assortiment est le plus grand et le plus nouveau qu'il y ait à la Nouvelle-Orléans,

—Consistant principalement en:—

Blouses unies et chamarrées avec ou sans pèlerines, en drap, satin de Chine, popeline, mérinos et velours, pour enfans de 3 à 6 ans.

Blouses basquinés, haute nouveauté, drap chamarré, &c.

Blouses Raphaël et Ste Marie brodées assorties.

Mousquetaires ou paletots avec pèlerines, 6 à 12 ans.

Monte-Christo ou Manteau à manches, haute nouveauté, drap chamarré, couleurs assorties, 8 à 15 ans.

Manteaux, drap ordinaire, 4 à 15 ans.

Pardessus, Paletots, Sacs, en drap, casimir, Tweed, &c.

Redingottes drap noir, bleu, vert invisible, &c, nouvelle coupe.

Pantalons, 3 à 15 ans drap, casimir, satin laine, à guêtres.

Gilets de soie, satin, drap, gros de Roi, piqué blanc, &c.

Office coats et CerroGordos, drap varié, 8 à 18 ans.

Blanket coats et tweeds pour collège, tous les prix.

Ainsi que gilets et pantalons.

Gilets ronds, à pointe, en drap et tweed, 3 à 8 ans.

Vestes algériennes, Monte-Christo, Basquettes, Bretonnes.

Vestes mousquetaires, Basquines, Cracoviennes, Républicaines.

Vestes montagnardes, Orientales, Napolitaines, &c, &c. Vestes en velours et drap uni et chamarré.

Le tout haute nouveauté pour enfans de 4 à 12 ans, &c, &c, &c.

Aussi—Chemises françaises, Caleçons, Gants, Cravattes, Chaussettes, Foulards, Bretelles, &c, &c.

LAGAY & LECANU,
7déc 36, rue de Chartres, près Douane.

GIQUEL ET JAMISON

No 18, RUE DE CHARTRES,

VIENNENT de recevoir d'Europe et du Nord, et offrent à vendre à des prix très réduits, les articles suivants:

Broderies.

Cols et pèlerines brodés riches;
Manches en mousselines et bobinet brodés.
Mouchoirs batiste brodés très riches.

Soieries et Cachemires,

Soieries glacées changeantes;
Moire blanche, rose, bleue, noire, etc;
Gros d'Orléans, Pompadour etc;
Soieries brodées et brochées;
Satin la Reine, idem de toutes les couleurs.
Foulards pour robes;
Soie noire, unie, à raies et à carreaux;
Soie noire, brodée et brochée;
Mérinos et cachemires unis de toutes couleurs
Cachemires brodés pour robes;
Cachemirettes unies pour robes;
Alpacca, bombazines, étamines,
Mousseline de laine de toutes les couleurs.
Bérèges unis, de toutes les couleurs;
Dentelles, tulles, valenciennes;
Cols et pèlerines brodés;
Robes brodées, blanches;
Mouchoirs de batiste à ourlets, à rivières;
Fichus, brodés avec et sans valenciennes;
Aussi avec vignettes en couleur;
Éventails ordinaires et très riches;
Bandes brodées, festons et entredeux en jaconat et mousseline suisse, mousselines brodées, damassées, etc. pour robes, damassés laine et soie, laines et coton, laine, coton de toutes les couleurs, indiennes à meubles, cachmirs et cotonnades pour enfans, couvertures de laine, molleton, courtepointes blanches à la Marseille, brodées à la main, couleurs pour rideaux, indiennes françaises, anglaises et américaines, cotonnades, linseys, kerseys, denims, gingas, osnabourgs, coton blanc et écru 3⁄4 à 12⁄4, toile de drap de fil 4⁄4 à 12⁄4, toile d'Irlande, platilles, bretagnes, services de tables, carrés, nappes et serviettes, serviettes de table, cachemirs, bretelles, cravattes, chaussettes mérinos, gilets de mérinos, soie et coton pour hommes et pour dames, gants, etc., et infinité d'autres articles trop longs à détailler, qu'ils invitent leurs amis et le public à venir visiter. 7 déc

VICTOR,

No. 16, RUE SAINT-CHARLES,

Importeur de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines.

A L'HONNEUR de prévenir ses clients et le public en général, qu'il vient de recevoir par les navires Brunswick, Magnolia et Béatrice, et qu'il attend par Charlemagne et Old England, du Havre, par Medomac et E Perkins, de New-York, une grande variété d'articles de fantaisie et d'objets de toilette, qui forment avec son ancien assortiment un assortiment complet pour la saison d'automne et d'hiver, et se composent de:

Cravates haute nouveauté, cravates satin broché, de taffetas en fine grenadine, cravates blanches pour bals et soirées, bretelles, cols en soie et en toile, en crêpe, mouchoirs de batiste, [illegible], foulards et mouchoirs de toile, mouchoirs de batiste brodés, brodés ordinaires, chemises en coton, de soie et de fil, bretelles riches et ordinaires, éventails, [illegible], [illegible] en toile et coton, chemises de [illegible], caleçons en coton, de soie, de laine, de soie, gants Jouvin, gants de fil d'Écosse.

300 douzaines gants vrai Jouvin.

Un choix de chemises en coton, chaînes de montre, &c.

Il vient aussi de recevoir un complet assortiment de parapluies, de taffetas cuit noirs, verts et bleus, de 30, 32, 34 et 36 pouces, cannes ornées et non ornées, cannes à dards, cannes à épée de prix, poignards, porte monnaies, trousses de toilette pour hommes (articles plus complets), nécessaires pour dames, cartes à jouer, caves à liqueur, bourses, jarretières, &c.

Les porcelaines se composent de toutes les variétés de boîtes à poudre, vide-poches, pots à pommade, de décrets, boîtes à savon, flacons, vases porte-cure-dents et porte cigares. Il a en mains un joli choix de perfumes, agrafes, broches, qui se recommandent à l'attention des acheteurs.

Il détaille en ce moment une douzaine de jolies voitures d'enfants.

Son stock de parfumerie est complètement renouvelé des articles d'importation directe, assure à ses clients l'usage d'une marchandise parfaitement fraîche et d'une qualité supérieure. Il se compose comme par le passé des produits des manufactures de Montpellier, Mailly, Maugeret, Violet, Guerlain Lubin, de Paris.

Tous ces articles choisis par son associé à qui un séjour continuel en France a permis d'acheter aux conditions les plus favorables, sont offerts à des prix excessivement réduits. V. se flatte que le public voudra bien venir s'en assurer par lui-même.

Messieurs les coiffeurs trouveront toujours chez lui tant en cheveux qu'en fournitures de leur partie, un assortiment complet et à des prix aussi doux que possible.

En débarquement du navire Magnolia, cinq caisses chapeaux de soie-superfins dans le dernier style offerts en vente en gros à des conditions libérales.

P. S.—Son salon pour la coupe des cheveux est desservi par les meilleurs ouvriers. On y travaille le postiche dans toutes ses branches. 11 oct

AU MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,

238, RUE BOURBON.

RILLIEUX et REGGIO,

Successeurs de D. B. MACARTY,

ONT l'honneur d'annoncer aux habitués de l'ancienne maison et au public en général, qu'ils feront l'ouverture de leurs marchandises de saison, lundi 7 courant. Leur assortiment se compose des articles suivants:

Manteaux en mérinos et satin de toutes les nuances pour dame; manteaux en laine pour enfant (style égyptien); mantelets couleurs et noirs pour dame et enfant, ouatés et non-ouatés; basquines taffetas noir pour dame; dito glacé noir pour dames et enfants, ouatées, et non-ouatées; cols mousseline brodée à la Marie-Antoinette; do do du Plastron (style nouveau); dito do do pour enfants de tous les âges; cols jaconat pour dames (broderie anglaise; dito do do enfants; mouchoirs de poche brodés, garnis de valenciennes; dito do do brodés et festonnés; dito do do do pour enfants; bonnets pour dame en mousseline et jaconat; dito do enfants, batiste, mousseline et janonat; manches pagodes et bouillons, en bobinet et mousseline pour dames; mouchoirs linon batiste, à liteaux et à rivières; dito do do à bordures; dito batiste épaisse en 1⁄2 aune 5⁄8, 3⁄4, 7⁄8 [illegible] en pièce de toutes les qualités; mérinos français 6⁄4, noir et en couleur; cachemire blanc 5⁄4, extra-fin; mérinos fantaisie, noirs et couleurs; mousseline satin laine en 2⁄3 et 5⁄4; idem en couleur; mousseline laine imprimée; barège tissé broché soie chiné et jaspé; crêpe de Canton pour robes; valentina soie et laine de toutes les nuances, dito et gros de Naples noir satin Reine; dito de Chine; soierie noire, armure royale et autres; do do vénitiennes rayée; gros d'Écosse et poult soie; morée noire; lustrine soie noire; soierie sergée noire et en couleur; foulards à carreaux pour robes; florence de toutes les couleurs; alpacas couleurs unis; dito dito changeantes, grande largeur; dito noire, qualités assorties; thibet noir; noire: mérinos anglais et suisse; drap vert invisible et bronze; casimir à carreaux, à raies et unis; gants de chevreau de toutes les couleurs; dito de soie; dito fil d'Écosse do do; dito fil de Perse; mitons filoselle pour dames; gants do do pour dames et bonnes; do soie pour enfants; ombrelles pour dames et enfants dans tous les genres; parasols, 22 pouces, noirs et couleurs; parapluies noirs et couleurs, qualités et grandeurs assorties; voilettes blanches et noires brodées; voiles gaze, bleus, verts et noires; do barège do do; châles satin noir; dito cachemire noir et couleur; dito barège noir, unis et à raies satinées: dentelles et entre-deux valenciennes, dito soie noire; dito laine noire et en couleur; galons et passementeries soie; franges noires et couleurs; boutons soie pour robes et habits; indienne française coloniale; dito Perse do à meuble; camisoles de coton en couleur pour rideaux; indienne chamois do masséo do; [illegible] brochée do; dito dito satinée do; indienne française, unie, bleue, rouge et jaune; courtepointes blanches 12⁄4 blanches; et en couleur; dito frappées pour berceaux; couvertures moileton 12⁄4; dito pour berceaux; couvertures françaises en laine 10⁄4, 12⁄4, 14⁄4; dito anglaises et américaines; gilets tricot en mérinos pour femmes, hommes et enfants; dito en coton do do do; caleçons mérinos do do do; bas soie et filoselle pour femmes; bas coton anglais do do; dito do français et allemand; bas filettes de toutes les qualités; bas, fil d'Écosse pour femmes et enfants; dito en coton gris et bleu do do; dito en laine de toutes les qualités, pour femmes et enfants; dito en laine de toutes les couleurs, flanelle française, anglaise et américaine; tartans écossais; tapis de table en drap; beize imprimée 14⁄4; en nankin française et américaine; tapis Moquette de lit (rug); brillanté, qualités assorties; mousseline brochée pour rideaux; dito à carreaux damassée; dito suisse, bonnets pour robes; bretelles pour hommes et enfants; bonnets, marquises pour dames; sacs à fermoir et à crochet; éventails en cachemire; éventails riches parfumeries assorties; coton blanc et écru dans toutes les qualités; indienne américaine et anglaise. RILLIEUX & REGGIO.
7oct 238, rue Bourbon

Toile d'Irlande, Mouchoirs linon, &c.

RECEMMENT reçu, un grand assortiment de marchandises, consistant en partie de:

30 caisses toile d'Irlande 4⁄4, 7⁄8 do idem 7⁄8;
3 do mouchoirs linon, 3⁄8 et 3⁄4;
3 do linge de table assorti;
3 do [illegible] après raiser;
3 do [illegible];
5 do [illegible] et blanche;
5 do [illegible], écru et blanc, à vendre par McDOWELL, MILLS & Co,
36 rue Gravier

[illegible]

Ventes à l'encan. [illegible]

[illegible]

Toilettes, nouveautés, soieries pour robes [illegible].

ARTICLES POUR RIDEAUX.

Mousselines et [illegible] brochées et brodées, supérieures, nouveau genre, et dessins gothiques, très riches; satin damassé et laine et soie.

TOILERIE.

Toiles écossaises, d'Irlande et d'Allemagne, assortiment de toutes qualités. Toiles à [illegible], 8, 10 et 10⁄4. Do taies d'oreillers, bel article.

AUSSI—Un grand assortiment de service de table allemands, damassés, quelques uns très grands.

MARCHANDISES POUR PLANTATIONS.

Cet assortiment comprend tous les genres de linseys, jeans, kerseys, flanelles, chemises de laine, chaussettes et couvertes françaises, des plus lourdes qui aient été offertes sur ce marché, sur lequel on appelle l'attention des acheteurs. 25 oct

HOPITAL LUZENBERG.

Situé sur le Rail Road Pontchartrain.

CET Établissement fondé par le Dr. C. A. LUZENBERG et conduit par lui avec succès pendant 10 ans, est maintenant prêt à recevoir des malades sous la direction du Dr J. RHODES. Cette maison de santé est établie sur une grande échelle les chambres sont spacieuses et parfaitement aérées, les salles ordinaires sont grandes, les encombres des lits et objets aux malades toutes les commodités et le confort d'une maison particulière.

Le magnifique jardin qui entoure l'Établissement offre d'agréables ombrages aux convalescents.

Prix d'admission:

Chambres particulières à un lit, $3 par jour.
" " 2e classe, $2
" " 3e classe, $1

Il y a des corps de logis séparés pour le traitement des maladies contagieuses, et un vaste Établissement pour les personnes atteintes d'aliénation mentale. Les prix dans ces deux cas sont extras.

Un médecin attaché à la maison est constamment sur les lieux.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'hôpital ou chez le Dr. J. RHODES,
28juil—1an 182, rue Canal.

Chassaniol et Boulenger.

Encoignure Chartres et Conti,

AYANT reçu et déballé leurs marchandises du navire Beatrice offrent à leurs clients de la ville et de la campagne, les articles suivants aux prix les plus modérés. Boucles de ceintures en jais, acier, nacre et autres: cols, pèlerines, mouchoirs batiste brodés et garnis de dentelle, bonnets d'enfants, cravattes noires et façonnées, de serges et autres, parapluies et demi parapluies diverses couleurs et qualités foulards fantaisie pour dames et enfans, peignes de toutes sortes, parfumerie assortie, ainsi qu'un grand nombre d'autres articles de fantaisie, merceries, quincaillerie, bimbeloterie, etc. etc.

Par le Mediator et Galena, de New-York, dentelles, torchons et autres, épingles et aiguilles de tous numéros, cartes à jouer, cordons de souliers, papier à lettre, do fool-scap, etc. etc. 18oct

A. BLACHE.

ENCANTEUR,

No 39; rue Vieille Levée.

Seul agent des marques suivantes

Eau-de vie marque de **New-York.**
Genièvre do **New-York.**
Rhum do de **Barataria.**
Rhum do de **New-Orléans.**
Savon de **P. K. Barnes & Co.** No 1 et 2.
4 juin—1 an

LIGNE D'OMNIBUS DE LAFAYETTE ET NOUVELLE-ORLÉANS.

HART THOMAS & Co, informent le public que les départs de leurs voitures auront lieu dorénavant de ce jour, comme suit.

De la rue Jackson, Lafayette:

Première voiture, à 6 heures A. M.
Dernière do à 8 do P. M.

De la rue du Canal:

Première voiture, à 6 1⁄2 heures A. M.
Dernière do à 8 1⁄2 heures P. M.

Départs du bas de la ville:

De la Presse à Coton d'en bas 3me Municipalité
Première voiture, à 6 heures A. M.
Dernière do à 7 3⁄4 h. P. M.

De la rue du Canal:

Première voiture, à 6 1⁄2 heures A. M.
Dernière do à 8 1⁄4 heures P. M.

Il n'est pas permis de fumer dans les omnibus jusqu'à ce qu'il y ait des dames.

Billets à vendre au No 32, rue des Magasins.
2f mars—1an

CHARBON—100 boucauts charbon de Pittsburgh mis expressément pour l'usage des habitants à vendre par
16déc McBEAN, WILLARD & Co.

CHARBON—100 tonneaux charbon Cannel anglais. Les personnes qui en auraient besoin d'une dizaine de barils pour leur salon, feront bien de s'adresser de suite, à
16déc McBEAN, WILLARD & Co

PREMIER ARRIVAGE DE FIGUES FRAÎCHES ÉLÉMÉ—7 boucauts figues de choix en grande et petite caisse, reçus par le steamship Ohio; c'est le seul chargement reçu jusqu'à présent à vendre par W. L. CUSHING & Co
No. 55, rue Commune

A vendre également des figues de l'ancienne récolte, en parfait état. 4 déc

VIN, EAU-DE-VIE, &c.—Vin blanc—Eau de vie, vin rouge [illegible] en caisse.

Vin vieux de divers crus do
Vin rouge véritable St Georges, vieux, en barrique
60 barils vin blanc Haut Sauterne;
50 caisses do do
50 barriques vin rouge de Marseille, Bergasse;
5⁄8 pipes eau de vie Barthélemy, 4e preuve.
16⁄4 do do do do
30⁄4 do do Martelon, 4e do
10⁄8 do do do 4e do
20⁄4 do do do 1834 1re do
4⁄4 do do J J Dupuy 1842 1re do
10⁄4 do do J. C. Clerc, 1831 1re do
8⁄4 do do Hy. Button, 1831 1re do
15⁄4 do do do 1840 1re do
2⁄4 do do M. Daniel, 1844, sujets au drawback, à vendre par B TALAMON,
27déc 182, rue Royale

SARDINES A L'HUILE—
5 caisses sardines en 1⁄4 boîtes de la marque A. Gilleton; 25 do do do do do.
5 do do grandes boîtes, à vendre par
B TALAMON,
27déc 182, rue Royale.

ABSINTHE, KIRSH—100 caisses absinthe Suisse, de Jean Renaud; 150 do do do
Louis Richarder; 20 do Kirsch do do
A vendre par B TALAMON,
27 déc 182, rue Royale.

FROMAGE de Gruyère—50 meubles fromage de Gruyère, attendus incessamment et à vendre à livrer par B. TALAMON,
27 déc 182, rue Royale.

EN débarquement du navire français Oscar:
10 demi pipes eau de vie United Proprietors;
40 quarts pipes do do LaRochelle;
40 barils do do do
27déc THOMAS PINET & CO.

AIL! AIL!

50 PANIERS contenant chacun 50 gousses d'ail, à vendre par
BERNARD TURPIN,
27 déc No 20, Vieille Levée

EN débarquement du navire Emperor, du Havre, 5 barils véritables saucissons de Lyon, à vendre par NUMA LACOSTE
30 déc No 147, rue Royale.

EN débarquement du navire Oxenbridge, du Havre,
1000 damejeannes françaises de 5 gallons,
250 do do do 2 do,
100 do do do 3 do.
A vendre par NUMA LACOSTE,
30 déc No 147, rue Royale.

VERMUTH di Perino—20 caisses de 12 bouteilles vermuth; 2 barils do.
Reçu par les derniers arrivages et à vendre par NUMA LACOSTE,
30 déc—8f No 147, rue Royale.

VIN DE MADÈRE—20 barils première qualité supérieure. A vendre par
NUMA LACOSTE,
30 déc—8f No 147, rue Royale.

VINAIGRE de vin blanc—90 barils vinaigre de la marque J. Menier Frères. A vendre par
NUMA LACOSTE,
30 déc—8f No 147, rue Royale.

EN débarquement du navire Arcadia, venant du Havre:
100 caisses vin de champagne en demi bouteilles, première qualité, ayant droit au drawback, et à vendre par J. N. CURIEN,
28 déc 32, rue Dumaine.

Kirsch et Absinthe et Fromages Gruyère Suisse.

A VENDRE—En déchargement du navire Oxenbridge, venant du Havre:
60 caisses absinthe marque Ed. Pernod:
12 do kirsch do do do;
60 do absinthe Yersin & Lecoultre;
12 do kirsch do do do;
40 do absinthe C. F. Berger;
20 do kirsch do do;
6 do absinthe blanche Ed. Pernod;
2 tonneaux véritables fromages gruyère.
28 déc J. N. CURIEN, 32, rue Dumaine.

QUININE—[illegible] onces, à vendre par
E. J. HART & Co,
27 déc 79, rue Tchoupitoulas.

MORUE—1000 tambours—barrengs, 50 barils, à vendre par E. J. HART & Co,
12 déc 79, rue Tchoupitoulas.

PATE de Jujube—Marque de l'Aigle, à vendre par
E J HART & CO,
79, rue Tchoupitoulas.

C[illegible]—200 caisses rouge et blanc, à vendre par
E J HART & CO,
27 déc 79, rue Tchoupitoulas.

POIVRE—100 sacs en débarquement du navire Niobe, et à vendre par
W F VREDENBURGH & CO,
28 déc 29, Vieille Levée

HUILE DE LIN—30 barils en débarquement du navire Mediator, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
28 déc 29, Vieille Levée

ESPRIT DE THEREBENTINE—30 barils en [illegible] incessamment par le brick [illegible], à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
28 déc 29, Vieille Levée.

BLANC DE BALEINE—Spécial de Bergen et Tudda, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
28 déc 29, Vieille Levée

VERDEGRIS—10 barils [illegible] assorties, à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
28 déc 29, Vieille Levée

EN débarquement du navire Moiyche, du Havre et à vendre par les soussignés:
140 paniers vin de Champagne, en bouteilles et demi bouteilles, des marques Mailly, Irroy et [illegible], etc. LEOPOLD JEANNET & Co,
2 déc 22 rue St-Louis

EN débarquement du navire Rubens, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
300 barriques vin rouge, excellent ordinaire.
15 quarts Cognac,
Aussi—Ils ont en magasin un grand assortiment de vins blanc et rouge, en [illegible], fruits, cordiaux, [illegible] Porto, Madère, &c, &c. [illegible] BOYER Frères,
12nov Encoignure des rues Moreau & Mandeville

[illegible] Vente à l'encan. [illegible]

[illegible] conditions [illegible].

SAMEDI prochain, 4 janvier, à 10 heures [illegible], à la Bourse St-Louis, [illegible] effets mobiliers, entier, [illegible] hommes et [illegible] pour dames et enfants; [illegible] etc.

Les catalogues seront prêts de bonne heure le jour de la vente. 1er janv

PAR H. J. DOMINGON,

Bureau, Passage de la Bourse, No 20.

SAMEDI prochain, 4 janvier, à la Bourse St-Louis, à midi, il sera vendu, sans réserve, un bel îlot de terre, (propriété Kernion) borné par les rues [illegible], Orey, Aubry et Dupré, d'après le plan qui est exposé à la Bourse. Conditions: comptant. L'acte de vente par A. Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Aussi—16 terrains au nouveau faubourg Marigny. 1er jan

A VENDRE OU A LOUER.—Une maison à trois étages, avec cour, logements pour domestiques, etc., située sur l'Esplanade, No 77, entre les rues Royale et Condé, 1ère Municipalité. Conditions libérales.

S'adresser à G. M. LUCAS,
19 déc—30f 30, rue Bienville.

A LOUER—Une belle MAISON en briques et à étage, située rue de la Douane. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à ALEX. BONNEVAL,
Passage de la Bourse, entre
30 c—30f Bienville et Douane

A LOUER—Possession pouvant être donnée immédiatement—Trois MAGASINS en briques, à deux étages, rue Poydras, entre St Charles et Carondelet, avec entrepôts et cuisines dans le fond.

Le beau MAGASIN, en briques et à trois étages, rue de Camp, No. 73, entre Gravier et Natchez.

Deux MAGASINS en briques et à deux étages, rue Front Levée, entre Hôpital et Quartier, Nos. 22 et 23.

Un MAGASIN en briques et à deux étages, rue Gallatin, entre Hôpital et Quartier. S'adresser à ALEX. BONNEVAL,
Passage de la Bourse, entre
5déc—30f Douane et Bienville

A LOUER, avec ou sans bail—Le café qui fait l'encoignure des rues Tremé et Toulouse, avec la maison contiguë, ensemble avec toutes les installations du dit café. S'adresser sur les lieux. 4déc

A Louer présentement.

LA jolie maison à 2 étages, rue des Ursulines, No 221, bien aérée et ayant une belle cour.

S'adresser à Mme Senetal, No 179, rue Bienville. 31déc

MAISONS A LOUER—La maison en briques à trois étages, No 11, rue Marigny, entre les rues de la [illegible] et de la Victoire.

Cette vaste maison est pourvue d'une citerne et de l'hydrant des waterworks, elle est en bon état et sera louée à des conditions avantageuses.

La maison No 26, rue de la Victoire, entre les rues Champs-Élysées et Marigny. Elle est en parfait état et très convenable pour familles.

Deux maisons hautes en briques situées au coin des rues Moreau et de la Paix.

Pour les conditions, s'adresser à
LEOPOLD JEANNET & Co,
3 déc 22 rue St-Louis

A LOUER—Une jolie maison à deux étages, située rue du Camp, No 236, entre les rues Barthelemy et Melicerte, s'adresser à
LEOPOLD JEANNET & Co,
3 déc 22 rue St-Louis

A LOUER—Le premier étage du magasin No 98, rue Gravier, composé de deux bureaux ou cabinets de comptabilité entièrement séparés. Pour les conditions, s'adresser à
McDOWELL, MILLS & Co.
6déc 95, Gravier

A LOUER—A partir du 1er décembre deux magasins situés rue Vieille Levée, entre Conti et St. Louis, avec résidence au-dessus et une vaste cour derrière. S'adresser à P. Maloche rue Esplanade. No. 51, du Vieille Levée No. 29.
27 nov

HOTEL A LOUER.

Ce vaste établissement, nouvellement reconstruit et beaucoup amélioré, est situé à l'intersection des rues de la Levée et Bienville, face au débarcadère des bateaux à vapeur; il se compose d'une salle à manger spacieuse, deux salons, vingt et une chambres à coucher, une très grande cuisine et autres dépendances, avec tuyaux pour l'eau, le gaz &c; le tout en parfait état.

A LOUER aussi trois magasins de rez-de-chaussée avec entresol très élevé, en dessous du dit hôtel; deux des magasins sont face à la Levée, et un à la rue Bienville.

A LOUER [illegible], la maison No. 70, Passage de [illegible], près la rue Bienville, convenable pour une bonne pension bourgeoise; elle contient huit chambres de maître, un grand grenier, cuisine, trois chambres à domestiques, citerne, tuyaux hydrauliques, etc. Le tout nouvellement peint et restauré.

S'adresser à M. MUSSON.

A LOUER.—Possession pouvant être donnée le 1er novembre prochain.—Deux maisons de résidence particulières, à trois étages, rue de l'Esplanade, entre Royale et Condé, troisième municipalité.

A louer—Le magasin No 43, rue des Magasins, et le second à partir de l'encoignure de la rue Gravier. Il est actuellement occupé par M. Aaron. S'adresser à EDWARD BARNETT,
21, rue Conti

A LOUER—Le grand magasin en briques à deux étages, No. 28, rue Tchoupitoulas, nouvellement réparé. S'adresser à
SECOMB & VOORHIES,
24 déc rue Tchoupitoulas.

A LOUER—Une Maison située encoignure St Ferdinand et Levée, 3me Municipalité. Pour les conditions, s'adresser à B. DU [illegible], No 14.

BOTTES—[illegible] à longues jambes, [illegible], à vendre par FROST & Co,
7 déc 10, rue des Magasins

A DELAMARE & NADAU DU TREIL,

26 rue St-Louis 26,

Maison de Commission.

Auront constamment à vendre

EAU DE VIE de Cognac de toutes marques et qualités.

EAU DE VIE de la Rochelle de toutes marques et qualités.

BRANDY d'imitation 1re et 4me preuve.

BRANDY ordinaire N. Y.

WHISKEY de toutes marques et qualités.

WHISKEY OLD [illegible].

VINS ROUGES des vieux et ordinaires de Bordeaux, en barriques et en caisses.

VINS ROUGES de Marseille en barriques et demi barriques.

VINS de Madère, de Porto, de Frontignan (muscat).

VIN VIEUX DU RHIN de la maison Dresse & John.

VIN VIEUX DU RHIN de la maison Deinhart & Jordan.

VINS BLANCS de Bordeaux, en barriques, demi barriques et en caisses.

CHAMPAGNE de différentes marques et qualités.

LIQUEURS ASSORTIES, absynthe, kirsch, curaçao, marasquino, eau verte, guignolet, anisette Mallorka, etc.

RUM de la Jamaïque, d'imitation et de la Louisiane, en boucaut, baril et en dames jeannes.

GENIEVRE de Hollande et de New-York.

FRUITS ASSORTIS à l'eau de vie.

HUILE D'OLIVE de Marseille et de Bordeaux, en panier et en caisse.

BOUTEILLES VIDES en paniers, sardines à l'huile, capres, cornichons, variantes, olives, etc.

A. DELAMARE & NADAU DU TREIL.
30 nov

Rue de Chartres, No. 86, entre Conti et Bienville.

DUHAMEL, opticien-fabricant, a l'honneur d'informer le public qu'il a à vendre toutes sortes de lunettes en or, argent, acier, écaille, maillechort, &c. Il garantit aux personnes qui ont la vue affectée de leur fournir des verres dont l'emploi les soulagera et les fera certainement mieux voir. Il a aussi des lunettes pour redresser les yeux des enfants qui louchent. Tient toute espèce d'instruments d'optique, de physique, d'arpentage, etc., lorgnettes de théâtre, microscopes, longues-vues de poche et de marine, baromètres, thermomètres, manomètres pour les machines à vapeur, pèse liqueurs en verre et en argent, graphomètres, boussoles, compas, boîtes de mathématiques, &c. &c., lanternes magiques, fantasmagories, polyoramas, etc.; fait les réparations et pose des verres neufs dans les vieilles lunettes.

Vend des lunettes par douzaines aux marchands de la campagne.

NOTA—M. Duhamel invite les personnes qui ont des maladies d'yeux à venir le consulter. 1oct—3m

CIGARES de la Havane—431,600, qualités assorties, en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane, à vendre par B. VALLS,
30 déc 37, rue de la Commune.

CIGARETTES—10 caisses, marque la Espanola, en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par B. VALLS,
30 déc 37, rue de la Commune.

CHARBON PULVERISÉ POUR DISTILLATEUR—4 boucauts, à vendre par
B. VALLS,
30 déc 37, rue de la Commune.

GRAINES pour oiseaux—12 sacs à vendre par
B. VALLS,
30 déc 37, rue de la Commune.

PICADURA—23 sacs et 10 barils, à vendre par
B. VALLS,
30 déc 37, rue de la Commune.

VIN DE JEREZ—50 barils, à vendre par
B. VALLS,
30 déc 37, rue de la Commune.

SALSEPAREILLE—30 balles, à vendre par
B. VALLS,
30 déc 37, rue de la Commune.

RIZ DE LA CAROLINE—40 boucauts, à vendre par B. VALLS,
30 déc 37, rue de la Commune

AMANDES fraîches sans coque—60 damejeannes, à vendre par B. VALLS,
30 déc 37, rue de la Commune.

SUCRE blanc de la Havane — 20 caisses sucre, à vendre par B. VALLS,
30 déc 37, rue de la Commune.

COGNAC—1⁄2 pipe J J Durand cognac 1849, 3⁄2 et 10⁄4 J J Durand 1844, 4⁄2 11⁄4 J J Durand 1845, 4⁄2 11⁄4 J J Durand 1845, 3⁄2 J J Durand 1847, 5⁄2 J J Durand 1848, 3⁄2 J J Durand 1849, 25⁄2 et 7⁄4 Jean Louis 1811, 3⁄2 et 6⁄4 Mallory 1834 36⁄2 et 48⁄4 A. de Mondon 1840, 7⁄8 13⁄4 17⁄8 A B Bienville, 3⁄4 1⁄8 Jean Louis, vieux Cognac 1795; dans le magasin de la Douane, et sujet au drawback, à vendre par J & J TARDOS,
30déc No 31, Vieille Levée.

VIN EN CAISSES—2,500 caisses des marques suivantes: Margaux Médoc, St-Emilion 1846 et 1847, St. Julien Médoc, Talence 1846, 1847; sous les clés de la Douane et sujet à l'exportation, à vendre par J & J TARDOS,
30déc No 31, Vieille Levée

VIN EN BARRIQUES—30 barriques Margaux bon ordinaire;
30 barriques, St-Julien Médoc, vin pur famille;
44 barils vin blanc Haut Sauterne;
15 do do Sauterne; en magasin de la Douane, à vendre par J & J TARDOS,
No 31, Vieille Levée

FRUITS—18 caisses fruits [illegible];
10 caisses prunes, à vendre par
J & J TARDOS,
No 31, Vieille Levée

SARDINES—5,000 boîtes en grandes, demies et [illegible] de la marque Denis & Co;
5,000 boîtes de do do Camus, à vendre par
J & J TARDOS,
30déc No 31, Vieille Levée

CHAMPAGNE—250 paniers Champagne de Duret, Fauvel, Gellery, grand Mousseux, à vendre par J & J TARDOS,
No 31, Vieille Levée.

TABAC—[illegible] balles tabac pour la [illegible], à vendre par J & J TARDOS,
No 31, Vieille Levée

C[illegible] MILLS & CO, 95, rue Gravier.

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

PAR [illegible], Encanteur.

MARDI [illegible], à la Bourse St Louis, à midi [illegible]. La propriété [illegible], avec ses [illegible], ainsi que [illegible], située au Bassin sur à la Demi-Lune, où on pourra l'examiner.

Conditions—Un quart comptant, un quart à 6 mois, un quart à [illegible] mois, un quart au [illegible], à la satisfaction du vendeur.

Beaux Présents pour

ÉTRENNES.

Vente sans réserve, et deux fois par semaine, de bijouteries en or, argenterie, diamants, montres, ornements de cheminée, articles de fantaisie, etc. pour clore un des plus beaux fonds de cette ville.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

IL sera vendu sans réserve au No 79, rue de [illegible], au premier, tous les mardis et vendredis de chaque semaine, à 10 heures du matin, jusqu'à ce que le [illegible] soit entièrement vendu: Un fond [illegible] très riche de belle bijouterie en or, de [illegible], belles épingles, bagues et pendants d'oreilles [illegible], argenterie et [illegible], ornements de cheminée, de bronze, lampes de tous genres, jolie porcelaine, cristaux taillés, fusils, etc. Aussi, une très grande variété d'articles de fantaisie, trop longs à décrire.

Conditions:—Comptant. 7 déc

ANNONCE D'ENCAN.

D[illegible] ayant formé une société pour la [illegible] en général des affaires par ENCAN et par COMMISSION, sous la raison de J. L. TAYLOR & CO., sont actuellement prêts à recevoir des consignations d[illegible] magasin rue de Chartres, No. 21, [illegible] rue Douane.

Ils feront des avances libérales, en argent, sur toutes les marchandises qui leur sont consignées.

Les ventes hors magasin se feront avec promptitude.

E. C. ESTES, No. 104, William Street, à New-York, et FRANKLIN GREEN Jr., Milk Street, à Boston, sont leurs agents dûment autorisés.

J. L TAYLOR.
27nov—3m. GARDNER SMITH

Aux habitans sucriers et aux marchands de bois.

J'AI à vendre à l'amiable, à des termes raisonnables, deux morceaux de terre, [illegible] situés; sur l'un se trouve une jolie résidence, &c., &c., à la paroisse de Bâton-Rouge, à quelques milles au-dessous de cette ville. Pour plus amples informations, s'adresser à
J. A. BEARD, Encanteur.
7nov Arcade de [illegible].

QUARTIER GÉNÉRAL

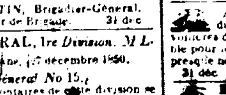

LÉGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 28 décembre 1850.

ORDRES GÉNÉRAUX No. 18.

Revue d'Inspection et Célébration du 8 Janvier.

CONFORMÉMENT à l'ordre émané du quartier général du major général John L. Lewis, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira sur la Place du Cirque, mercredi Huit de Janvier prochain, à 9 heures précises du matin, pour une revue d'inspection et pour se joindre à la procession civique pour la célébration de l'anniversaire de la mémorable journée du Huit Janvier 1815.

Les capitaines de Compagnie remettront à l'inspecteur de brigade, le major Chatry, un contrôle exact des hommes présents sous les armes à la dite revue, pour la répartition de l'allocation de la Municipalité No. Un.

Le Bataillon d'Artillerie sous les ordres du major L. Gally, devra tirer un salut national sur la Place du Cirque et sur la Place Washington, au coucher du soleil la veille, et un pareil salut le matin et à midi du Huit Janvier.

Les drapeaux des divers bataillons devront être portés par les Compagnies d'élites désignées par les chefs de bataillon, et rendus sur la dite Place du Cirque pour y être reçus avec les honneurs militaires, à neuf heures et demie précises.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

D. AUGUSTIN, Brigadier-Général.
F. CHATRY, Inspecteur de Brigade. 31 déc

QUARTIER GÉNÉRAL, 1re *Division, M L.*

Nlle-Orléans, 27 décembre 1850.

Ordre Général No 15.

1o—Les corps de volontaires de cette division se réuniront sur le rue du Canal, mercredi le 8 de janvier 1851, en grande tenue, à neuf heures A. M., et après avoir été respectivement passés en revue, ils se tiendront prêts pour la célébration de l'anniversaire de la bataille d'Orléans, 8 janvier 1815.

2o—L'artillerie se tiendra prête à tirer le salut national le 7 janvier au coucher du soleil et le lendemain, au lever du soleil, à midi, et au coucher du soleil, les saluts seront tirés sur les Places d'Armes, Washington et Lafayette.

3o—Le Brigadier-Général D Augustin, commandant la Légion de la Louisiane, et le Brigadier-Général E. L. Tracy, commandant la première brigade de M. L., sont respectivement chargés de l'exécution de ces ordres, pour ce qui a rapport à leurs commandements respectifs, ils se tiendront prêts à recevoir de nouveaux ordres du Quartier Général.

4—Les officiers de la milice de cette division et ceux des autres divisions [illegible] trouvant en ville le 8 janvier, sont invités à se réunir à l'État-Major Général à neuf heures et demie A. M., Rendez-vous, Place d'Armes.

Par ordre de John L. Lewis, Major-Général commandant la première division [illegible].

L. E. FORSTALL,
27déc Inspecteur [illegible].

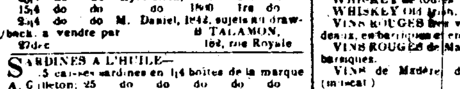

Rail-Road de Carrollton et de la Nouvelle-Orléans — Nouvel arrangement.—Heures des départs — Ouverture des Avenues, [illegible] de la Louisiane et Napoléon et [illegible] des prix à dater du 4 janvier 1850.

[illegible] 15 cents.
[illegible] de 5 à 12 ans do 10 do
[illegible] 10 do
[illegible]
[illegible] 4 00

Les chars partent du dépôt de la rue Baronne [illegible].

[illegible] 8 h A. M. à [illegible].

DE CARROLLTON.

Chars par chevaux—5 A. M. à 6 h. et 10 h. P. M. [illegible] de 7 h. A. M. à 7 heures P. M.

LIGNE DE LAFAYETTE.

Quelque soit la distance—Un prix [illegible] 10 cts
50 billets, [illegible]
Billets personnels par mois. [illegible]

Heures de départ.

De Lafayette, [illegible] 6, 7 et 7 1⁄2 A. M.
De la rue du Canal [illegible] 7 1⁄2 et 8 A. M.
De Lafayette en hiver 7 [illegible] A. M.
De la rue du Canal 7 1⁄2 et 8 A. M.

Après ce moment les départs se succéderont tous les 15 minutes jusqu'à 8 heures du soir, moment [illegible] P. M. de la rue du Canal [illegible] de Lafayette. JOHN HAMPSON,
4 fev Ingénieur en chef

LES SIEURS BOYER FRÈRES, [illegible] encoignure des rues Moreau et Mandeville, 3me Municipalité, un grand assortiment de vins rouges et blancs, de marques supérieures, cognac, genièvre de Hollande et du Nord, rhum, whiskey, etc. Leur épicerie [illegible] aux prix les plus avantageux aux familles qui voudront bien [illegible].
25 avril

EN débarquement du navire Eli Whitney et Oscar, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés, sur la Levée et à leur magasin à l'encoignure des rues Moreau et Mandeville, 3me Municipalité.

140 barriques bon vin rouge pour famille.
BOYER FRÈRES, Encoignure rue Moreau et Mandeville, 3me Municipalité

EN débarquement du navire le Radius, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
100 barriques vin rouge bon ordinaire.
100 barils vin blanc, 1re marque.

Leur magasin, situé à l'encoignure des rues Moreau et Mandeville, 3me municipalité, offre aux acheteurs un avantage incontestable tant par la modicité des prix que par la variété et le choix des VINS, LIQUEURS et COMESTIBLES de toutes descriptions dont il est constamment alimenté.
5juin BOYER FRÈRES.

Groceries, Vins, Liqueurs, etc.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il a ouvert ce jour une grocerie pour la vente en gros et en détail, au No 5, Nouvelle Levée, entre les rues de la Douane et Bienville, où il se trouvera tous les articles appartenant à cette branche d'affaires.

Le plus grand soin sera mis à la fourniture des ordres pour la campagne, aussi bien que pour celle des familles, pour la ville, et tous les articles seront garantis tels qu'ils seront représentés.

Le soussigné espère, par une attention toute particulière, et le désir de bien faire, mériter le patronage de ses amis et du public. E. JOHNS,
1nov—15 No 5 Nouvelle Levée

A. D. Grieff et Co.,

Marchands de Comestibles en gros

et Commissionnaires,

MARCHANDS DE BEURRE ET DE FROMAGE

ET AGENTS

Pour la vente de bière d'Albany, de Taylor, de Porter et de Cidre de Newark,

Nos 38, 40 et 42, rue de la Vieille Levée, et No 10 rue Front Levée,

Nouvelle-Orléans.

A. D. GRIEF. S. A. KINGSLAND. W. M. GREENWOOD.
16nov—a

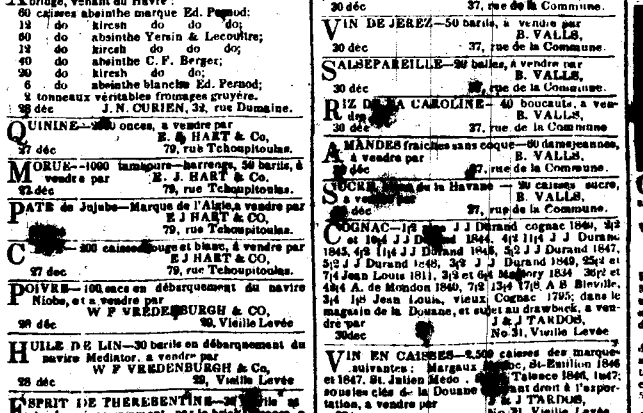

CETTE eau salutaire, si avantageusement connue, se trouve toujours rue St-Pierre, No. 29, au premier, entre Royale et Bourbon.

VOULEZ-VOUS CONSERVER VOS DENTS

et ne jamais en souffrir?

Allez rue St-Pierre, No. 29, au premier, entre Royale et Bourbon, vous y trouverez L'ÉLIXIR MIRACULEUX de E. Wan-Deursen, dentiste. Cet Élixir est infaillible pour enlever le mal aux dents; il a en outre la propriété d'éviter et d'arrêter la carie. Prix: 50 cents le flacon.

La jolie et bonne POUDRE DENTIFRICE du docteur O'Meara, médecin de Napoléon, se trouve aussi à la même adresse. Cette poudre déjà avantageusement connue, donne aux dents de la blancheur et de l'éclat sans les altérer. Prix, 50 cents la boîte.

Dépôt d'Eau de Cologne en qualité supérieure à tout ce qui a été présenté sur la place.

P. L[illegible]ERRIER, [illegible] rue de Chartres, entre Bienville et Conti, offre à vendre au dessous des prix de Paris de l'eau de Cologne, qualité supérieure en litres, demi litres, quart et huitième de litre, ainsi qu'en rouleaux et en boîtes.

Bonne qualité à 26 degrés à $1 50 le gallon;
Surfine qualité 30 do $3 50 le gallon;

Avec ces qualités d'eau de Cologne, les marchands de campagne et de la ville peuvent contenter leurs acheteurs et faire [illegible] un très beau bénéfice. 4 [illegible]

[illegible]

Ventes à l'encan. [illegible]

[illegible] Encan.

[illegible] la [illegible], à midi [illegible] Orléans, [illegible] de la [illegible] entre [illegible], Samedi le 18 janvier 1851, à midi.

[illegible] le terrain [illegible] No 24 de l'îlet No [illegible], borné par les [illegible] rues des Français, [illegible], mesurant 31 pieds [illegible] pouces et 7 lignes face [illegible] Champs Élysées, sur [illegible] pieds de profondeur [illegible].

Le tout conformément à un plan dressé [illegible] le 12 février 1849 et déposé [illegible] du Shérif.

[illegible] cette criée [illegible], le terrain [illegible] adjugé au plus offrant [illegible], pour le prix qui sera offert, [illegible] l'acquéreur fournira aussi son obligation [illegible], payable [illegible] cent l'an et hypothéquée [illegible].

MIGUEL HERNANDEZ Jr,
Constable.

Pour la Californie—Ca[illegible] par L'ISTHME DE TEHUANTEPEC—L'Alabama [illegible]

[illegible] R. W. Forstall [illegible] Girod, pour la RIVIÈRE COATZACOALCOS, en touchant à Vera-Cruz, le 8 janvier 1851 pour son premier voyage et le 25 janvier pour son deuxième, et ensuite régulièrement tous les vingt jours—L'Alabama remontera la rivière Coatzacoalcos jusqu'à [illegible] milles, et ne s'arrêtera [illegible]. Par l'isthme de Tehuantepec la route [illegible] de San Francisco est réduite de 5000 milles. Les frais sont considérables [illegible], comme on le verra plus bas. Le pays que les voyageurs auront à traverser est sain et les facilités de transport [illegible] pas. La Route est ouverte, et l'on trouve à se procurer des mulets et chevaux. On rencontre des villes et des lieux de halte, et tout le trajet peut être parcouru en trente six heures. Les personnes qui désireraient entreprendre ce voyage pourront obtenir toutes les informations désirables avant de partir pour passage. La Compagnie de Tehuantepec à la Nouvelle-Orléans n'a pas encore été en mesure de [illegible] pour le trajet par terre, mais compte [illegible] immédiatement. En attendant elle offre [illegible] occasion afin que le public puisse être à même de connaître par expérience l'importance de ce nouveau prompt de communication, qui ne tardera pas à être [illegible].

Les passagers auront à se pourvoir de passeports du consul mexicain.

PASSAGE—Dans le salon [illegible]
Dans la chambre basse [illegible]
A l'entrepont [illegible]

FRET—Trente-cinq cents le pied cube. Chaque passager aura le droit de transporter 200 livres d'effets. C. J. MEEKER & Co,
11déc [illegible] rue Poydras

PENDANT TOUT L'HIVER.

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.

Le vapeur FASHION, capitaine J. Martin, partira de la Nouvelle-Orléans, tous les mardis, à dix heures A. M. pour GRANDE PRAIRIE et tous les vendredis, à dix heures A. M. pour le CANAL RAPPELET. S'adresser à bord, au pied de la rue St-Louis, ou à
MAUNSEL WHITE & Co.

Tout article de fret, qui n'aura pas été enlevé du bateau jusqu'au jour du départ sera emmagasiné chez A. PIRAUD & Co.
4 nov—a 11, rue Toulouse

Deux voyages par semaine.

Pour la Balize, Passe du Sud-Ouest, Fort et ports intermédiaires, le vapeur G. T. DOSWELL, Capitaine A. LAROSE, partira tous les samedis à 10 heures du matin et sera de retour en ville les lundis soir.

Pour le Canal Rappelet—Le Doswell partira tous les mercredis, à 10 heures du matin, et sera de retour en ville le jeudi soir.

Le Doswell ayant été acheté à cet effet [illegible] navigation pendant toute la [illegible] à bord, au pied de la rue St Louis [illegible].
MINISTER & ANDERSON [illegible]
4nov BRAND ADAMS & Co.

Pour la Côte, Bayou Sara et tous les points intermédiaires.

Le [illegible] steamer ALBATROSS, capt. J. W. Wheeler, partira [illegible] samedis à 10 heures du matin et tous les mardis, à 5 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. W. ARTHUR & Co,
1nov 27, Nouvelle Levée

A VENDRE—La goëlette MERCHANT, du port de 115 tonneaux, l'une des [illegible] de la marine des États-Unis, et [illegible] pour les voyages du Golfe, [illegible] presque neuve. E J HART & Co,
31 déc 79, rue Tchoupitoulas

POUR LE HAVRE—Le navire paquebot régulier, de 1re classe, LEMUEL DYER, capt. Sagory, ayant presque tout son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à H V BAXTER, 79, Commune.

Pour passage ayant de beaux emménagements, pour les passagers de chambre et d'entrepont, s'adresser au capitaine à bord, face au [illegible].

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible] JOSEPH BADGER, capt. [illegible], ayant presque tout son chargement, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton, s'adresser à H. V. BAXTER 79, Commune. Pour passage, s'adresser au capitaine, à bord [illegible].

POUR NEW-YORK—[illegible]

[illegible] J. W. STANTON & Co.

Pour Boston—[illegible] capt. Gorman, ayant [illegible] à bord [illegible].
J W STANTON & Co.

Pour Boston—[illegible] DORA, capt. [illegible] partie de son chargement engagé [illegible] à bord [illegible].
J. W STANTON & Co.
9 déc encoignure Magasins et Lafayette

Pour Baltimore—La barque fine voilière RAINBOW, capt. [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour fret de l'équivalent de 150 balles, ou passage, s'adresser à bord en face du [illegible], Deuxième Municipalité, ou à J W STANTON & C,
16 déc Encoignure Magasins et Lafayette

Pour Liverpool—Le beau paquebot FRANCIS P. SAGE, capitaine W. H. [illegible] partira sous peu pour ce dit port. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, Deuxième Municipalité, ou à
J. W. STANTON & Co.
17 déc Encoignure Magasins et Lafayette

POUR LE HAVRE—Le [illegible] paquebot régulier, [illegible] HANCOCK, capitaine [illegible] presque tout son chargement [illegible], partira sous peu [illegible]
H. V. BAXTER, 79 [illegible]
Pour passage [illegible]

Pour Tampico—[illegible] MARY [illegible] chargement engagé [illegible] à bord au Picayune [illegible]
DELVAILLE & MAIGNAN
11déc 31, Vieille Levée

Le navire OSCAR, capitaine Labory, venant de Bordeaux, est en déchargement au [illegible] Levée, 1re municipalité. Les marchandises dont le permis n'aura pas été reçu à bord dans le délai de 5 jours, du 26 courant, seront envoyées aux magasins publics, aux frais et risques des consignataires, qui sont requis d'en faire promptement la livraison, sur la Levée. V. & E. MAIGNAN,
27déc 85 et 87, St Louis

Le capitaine et les consignataires du navire français OSCAR, de Bordeaux, ne seront pas responsables des dettes contractées par l'équipage. V. & E. MAIGNAN,
27déc 85—87, rue St Louis.

RICHARD LAHERTY, autrement connu sous le nom de RED DICK, le Stevedore, a disparu depuis mardi dernier. N'ayant rien appris à son égard depuis, comme il est sujet à des attaques d'aliénation, sa famille a les plus grandes craintes sur lui. Il est membre exempt de la Compagnie de Pompiers Volontaires No 1. Toute information concernant cette personne sera reçue avec reconnaissance par cette Compagnie, à l'encoignure des rues Hunter et Tchoupitoulas.

M LOT, Foreman.
McKEE RYAN
23déc Secrétaire de la Comp. Vol. No 1.

A VENDRE—D'importation directe, pour compte des diverses factures et à très peu près,
300 barriques vin rouge, St Julien [illegible]
40 do do fine, de diverses [illegible]
50 do do blanc Haut Sauterne [illegible]
300 barils do do [illegible]
[illegible] do supérieur do [illegible]
[illegible] vieux cognac 1re, 3me et [illegible]
diverses [illegible]
[illegible] caisses vin rouge et blanc, diverses [illegible]
[illegible] caisses absinthe véritable Suisse de Sauvageot & Brunetou.
[illegible] caisses kirsch de Yersin et Lecoultre, [illegible]
[illegible] caisses abricots à l'eau de vie, [illegible].
10 barils vinaigre 1re qualité
4 [illegible] ficelle en pelotes [illegible]
15 balles bouchons pointus pour bière, de 20,000 chaque.
10 do de 20,000 do do do réguliers pour [illegible]
10 do de 15,000 do do do do
60 milliers [illegible] sacs de 1,000 et 500 de très bonne [illegible]
1 balle de 6 000 [illegible] de dames jeannes très gros.
30 caisses eau de fleurs d'oranger grand modèle,
10 [illegible] do do do
100 paniers d'huile, grands et demi bouteilles.
100 damejeannes vides de 5 et 4 gallons.
30déc N DUDOUYT, 13, Toulouse

FROMAGE de Gruyère—A vendre en débarquement du navire Emperor, du Havre, [illegible] véritable fromage de Gruyère de 6 [illegible] chaque, de l'année 1850.
30 déc N DUDOUYT, 13, Toulouse.

P LONGIS, 47, Vieille Levée—[illegible] barriques de vin F. Durand, [illegible]
200 barriques vin F. Durand [illegible]
250 quarts vin de Porto [illegible] F. Durand;
45 do do do blanc do;
150 do do do rouge Miguel Reig;
[illegible] do do do F. Grousset;
[illegible] do do Madère do.
[illegible] barriques vin de Bordeaux pour l'ordinaire,
14 do do de Milon & Pauillac
4 do do de Cantenac & Valery,
[illegible] do do grand vin de Médoc.
[illegible] do barriques de Pichon Longueville
[illegible]
43 barriques de vin de Bergasse, [illegible]
340 [illegible] Blanc à Cantenac.
[illegible] cognac, [illegible] marque
10 paniers de [illegible] huile de Plagniol
[illegible] de Fontaine, jeune, à Concarneau
Sardines à l'huile [illegible]

[illegible] 200 tapis [illegible] nouveaux, dessins nouveaux, [illegible] MADISON & SILVESTRE,
36, rue de Chartres.

G[illegible] chapeliers, qualité supérieure, à vendre [illegible] N & SILVESTRE.
13nov 36, Chartres

VINS FINS—Vins de [illegible] de Londres, de Sherry, [illegible] Porto, quarts et huitièmes, à vendre en magasin par [illegible] SILVESTRE, [illegible] Chartres.
13nov

EAU DE VIE [illegible]

VIN [illegible]